

## LA GAMME PURO ELITE

La gamme est constituée de 5 modèles pour des débits compresseurs jusqu'à 3600 m<sup>3</sup>/h qui garantissent une teneur résiduelle en huile de 10 ppm maximum dans l'eau de rejet.

Tous les modèles sont équipés en standard :

- D'un indicateur de saturation des éléments filtrants.
- D'un indicateur de surcharge
- D'une vanne de prélèvement d'échantillons.
- D'un kit de prélèvement avec flacon de turbidité témoin

## OPTIONS DISPONIBLES

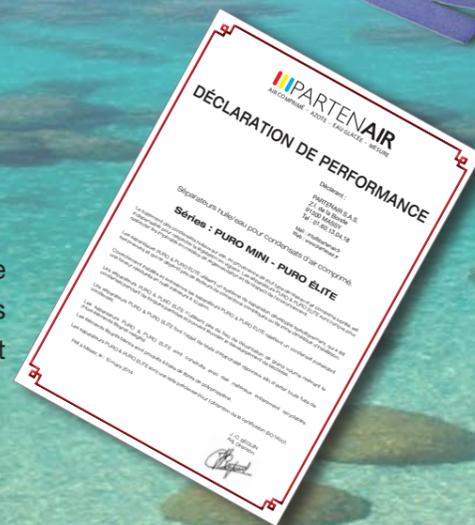


- Répartiteur de condensats sur plusieurs unités
- Contrôle à distance de la saturation.
- Report d'alarme à distance.
- Bandelettes de test de présence d'huile

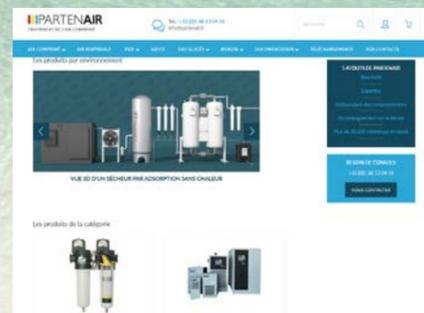


## PERFORMANCES GARANTIES

L'efficacité de séparation de la gamme PURO ÉLITE a été validée à maintes reprises par des analyses effectuées par des laboratoires agréés indépendants sur des prélèvements de rejet d'eau épurée.



## L'AIR COMPRIMÉ : NOTRE SPÉCIALITÉ



- Filtres
- Sécheurs
- Purgeurs
- Condensats
- Air respirable
- Économies d'énergie

Retrouvez nos produits sur  
[www.partenair.fr](http://www.partenair.fr)

Votre distributeur :

**PARTENAIR**  
AIR COMPRIMÉ - AZOTE - EAU GLACÉE - MESURE

# PURO ÉLITE

## 10 ppm\*



### Epurateurs de condensats pour réseaux d'air comprimé

(\* ) TENEUR EN HUILE RESIDUELLE GARANTIE DE 10 PPM MAXIMUM DANS LES REJETS

Feuille de présentation

PARTENAIR S.A.S. - Z.I. de la Bonde - 91300 MASSY  
Tel : 01.60.13.04.18 - Fax 01.60.13.03.58

# ÉPURATEURS DE CONDENSATS PURO ÉLITE

## PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT



**Les condensats huileux** générés par les systèmes pneumatiques représentent, s'ils ne sont pas traités avant leur rejet, une vraie menace pour notre environnement.

Cette source de pollution, sournoise par son aspect insignifiant en apparence et souvent caché, entraîne à l'échelle de la planète une dispersion de plusieurs centaines de milliers de tonnes d'hydrocarbures.

Conscient de cette menace, **le législateur a défini les limites de ces rejets polluants** dans le but de

protéger non seulement la faune et la flore, mais aussi nos rivières, fleuves, nappes phréatiques ainsi que les process d'épuration des eaux.

## QUE DIT LA LOI ?

La loi du 3 janvier 1992, et les décrets d'application s'y rapportant, notamment le décret du 2 février 1998 concernant les installations classées, limitent la teneur en hydrocarbures totaux dans les eaux de rejet à un maximum de 10 mg/litre dès lors que le rejet total du site dépasse 100 g d'hydrocarbures par jour.

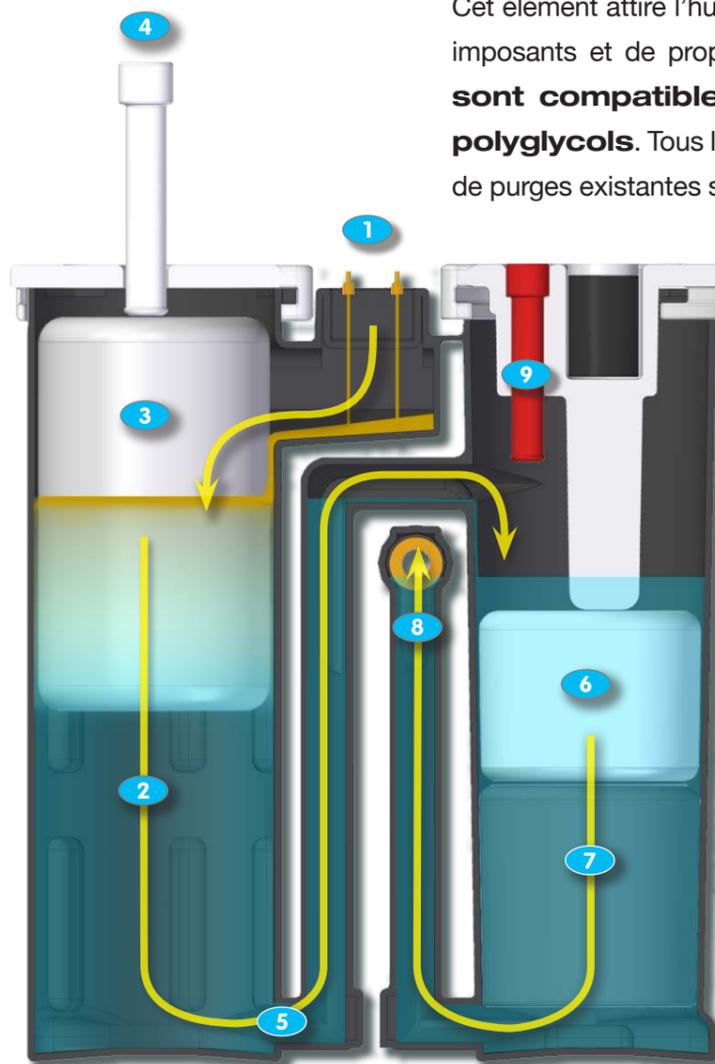
Cette réglementation, contrôlée par les DREAL et autres organismes accrédités, stipule, en cas d'infraction, des amendes de 300 € à 150 000 €, ainsi que des peines d'emprisonnement de 2 à 24 mois.

## QUELLES SOLUTIONS ?

Pour mettre votre installation en conformité avec la loi, vous avez le choix entre traiter vos condensats sur site ou les confier à des entreprises agréées. Cette dernière solution très onéreuse, représente un coût entre 150 et 300 € par mètre cube de condensats. Or, ces condensats ne contiennent que 3% environ d'hydrocarbures. La mise en place d'un séparateur Puro-Élite permet de rejeter sans contrainte 97% d'eau épurée et de ne recycler que les éléments usagés contenant ces 3% d'huile de compresseur.

## PURO ÉLITE - RÉSOLUMENT DIFFÉRENTS

**Résolument différents**, les séparateurs PURO se distinguent au premier coup d'oeil des séparateurs actuellement disponibles sur le marché. Contrairement aux systèmes classiques (basés sur la décantation naturelle de l'huile d'avec l'eau) ils utilisent les propriétés particulières d'**un élément adsorbant polypropylène ayant une très haute affinité sélective pour les hydrocarbures**. Cet élément attire l'huile comme un aimant. Ce concept permet de s'affranchir des bacs de décantation imposants et de proposer des séparateurs performants tout en offrant un faible encombrement. **Ils sont compatibles avec tous les lubrifiants, même émulsifiés, ainsi que les polyglycols**. Tous les types de purgeurs sont compatibles avec les séparateurs PURO, les installations de purges existantes sont conservées : **pas de modification de votre installation**



Les condensats, en provenance de tous types de purgeurs, sont admis sous pression par les multiples entrées situées **1** au centre en partie haute. Là, ils sont dépressurisés et dirigés vers le réservoir primaire situé côté du gauche **2** où l'élément polypropylène **3** va absorber l'huile en suspension. Cet élément flotte à la surface du réservoir et s'enfonce graduellement au fur et à mesure qu'il se gorge d'huile. Un indicateur de saturation **4** situé en partie supérieure permet de visualiser l'état de saturation de cet élément. Une jonction, **5** située en partie basse dirige ensuite le condensat préalablement épuré vers le deuxième étage d'adsorption **6** en polypropylène et l'étage finisseur au charbon activé. **7** Ce dernier adsorbe les dernières particules d'huile encore en suspension. Le condensat, ainsi parfaitement épuré, peut être rejeté sans contrainte. **8** Sur le réservoir secondaire, un indicateur de surcharge **9** signale tout dépassement de capacité, ou toute obstruction sur la ligne de rejet d'eau épurée.

## POUR LA NORME ISO 14 000

De plus en plus demandée et appréciée, tant par les clients que par le grand public, la norme ISO 14000 affirme l'image de marque forte d'une entreprise soucieuse de produire propre et préservant la planète pour les générations futures. La norme ISO 14000 est la traduction des normes actuellement en vigueur pour les établissements classés : rejet maxi 10 mg/litre soit 10 PPM. La mise en place de nos séparateurs huile/eau est indispensable pour atteindre cet objectif.